

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 7 novembre 2014
Rapporteur :
Monsieur Nicolas GONIDEC

N° 7 DDC 14.8
Ordre de passage : n°24

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/11/2014
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/11/2014
(accusé de réception du 19/11/2014)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Subventions aux associations culturelles et socioculturelles - Année 2014 (DDC)

Il est proposé d'attribuer des subventions aux associations culturelles et socioculturelles pour un montant de 31 945 € en fonctionnement à 5 associations et un montant de 60 000 € en investissement à 2 associations.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser au titre de l'année 2014 les subventions détaillées ci-dessous :

	Imputations budgétaires	Association	montant
<i>Action culturelle</i> - Subventions aux associations culturelles	33.6574.810	TEEM <i>Subvention action éducative</i>	11 445 €
		Hip Hop New School <i>Subvention de fonctionnement</i>	7 000 €
		CRIC <i>Subvention de fonctionnement</i>	500 €
		Ça Swingue chez Gradlon <i>Subvention de fonctionnement</i>	2 000 €
		Balles à fond <i>Subvention exceptionnelle</i>	11 000 €
	33.20421.14028	Polarités <i>Subvention d'investissement</i>	50 000 €
	Très Tôt Théâtre <i>Subvention d'investissement</i>	10 000 €	

2 - à signer les avenants financiers aux conventions de partenariat entre la ville et les associations suivantes TEEM, Balles à fond, les Polarités et Très Tôt Théâtre.

Le maire,

Ludovic JOLIVET